

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 23992
Numéro SIREN : 519 215 354
Nom ou dénomination : LA COMPAGNIE DES IMMEUBLES PARISIENS

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt 87586

LA COMPAGNIE DES IMMEUBLES PARISIENS
Société par actions simplifiée au capital de 154.160 euros
Siège social : 66, avenue des Champs Elysées - Bâtiment D1 - 75008 Paris
RCS Paris 519 215 354
(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 29 JUIN 2022**

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

(Point sur les mandats des Commissaires aux comptes de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

étant rappelé que les mandats du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale,

décide de nommer en remplacement :

- (i) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, la société :

ND & ASSOCIES (823 131 321 RCS Créteil)
65 boulevard Pasteur
94260 Fresnes

- Et (ii) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, la société :

AGH Paris (453 887 135 RCS Paris)
42 bis boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Les cabinets ND & Associés et AGH Paris ont d'ores et déjà fait part de leur intention d'accepter lesdites fonctions et ont affirmé n'être frappé d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher leur nomination.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

CINQUIEME RESOLUTION
(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

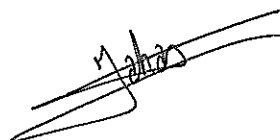
L'Assemblée Générale,

donne tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

[...]

Certifié conforme,



Le Président

Monsieur Xavier NIEL

Par : Madame Anne-Sophie JAHAN